

**ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2026
DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION
DES PAYS DE LA LOIRE**

DELIBERATION N°2026–133

**BUDGET RECTIFIE 2026
DE LA CMA DE REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Les membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, réunis en Assemblée générale le 22 juin 2026,

- VU le Code de l'artisanat,
- VU l'arrêté du 27/04/2022 (article 5) modifiant l'arrêté du 12/05/2011 relatif aux indemnités de fonctions, aux frais de représentation et aux frais de déplacement des membres des CMA,
- VU le règlement intérieur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région des Pays de la Loire,
- VU la décision du Bureau en date du 8 juin 2026,
- VU l'avis favorable de la Commission des finances en date du 11 juin 2026,

DÉCIDENT

- ⇒ D'approuver le budget rectifié 2026 consolidé de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire :

Charges	72 735 100 euros
Produits	69 840 100 euros

Soit un résultat prévisionnel déficitaire de - 2 895 000 euros.

- ⇒ D'approuver l'intégration au budget rectifié 2026, à hauteur de 60 000 €, du montant prévisionnel des frais de représentation du Président et de chacun des Présidents de Chambres de niveau départemental (frais de déplacement, de mission et de réception), soit 10 000 € par Président.
- ⇒ D'autoriser le Secrétaire général et les cadres dirigeants¹ de la CMA des Pays de la Loire à engager des frais de représentation (frais de déplacement, de mission et de réception), dans l'intérêt des affaires de la CMA, à hauteur d'une enveloppe individuelle annuelle respective de 2 000 € et 1 500 €, moyennant la fixation d'un plafond de remboursement des repas à 40 € par convive (80 € lors d'invitations de partenaires) et dont le remboursement se fera uniquement sur présentation des justificatifs.

Adoptée à la majorité avec 2 voix contre et 9 abstentions

Fait à Sainte Luce sur Loire, le 22 juin 2026

Le Président de la CMAR des Pays de la Loire,


Joël FOURNY

¹ Liste des cadres dirigeants au sein de la CMA : l'ensemble des directeurs régionaux et territoriaux des CMA